

Annexe 4



→ Fournir

Madame Valérie Lasek
Directrice générale
EPA Bordeaux Euratlantique
14 Rue Des Terres De Bordes
Le Prélude - Cs 41717
33081 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le **20 JAN. 2025**

objet : OIN Bordeaux Euratlantique - ZAC Garonne Eiffel -
Procès-verbal de remise provisoire des travaux de
reprofilage du pont Saint-Jean
nos références : MET/DEP/2025/01
pièce jointe : 1

Madame,

Veuillez trouver en pièce jointe le procès-verbal de remise provisoire des travaux de reprofilage du pont Saint-Jean signé par nos soins.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphane Pokora
Directeur voirie ouvrages d'art

BORDEAUX MÉTROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T. 05 59 99 84 84
bordeaux-metropole.fr

Le service courrier conserve vos données pour une durée limitée à 2 ans après la clôture du dossier. Vous pouvez exercer vos droits à leur sujet en vous adressant à : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr

Affaire suivie par : Olivier HAUQUIN
DGM - Direction de la voirie et des ouvrages d'art
T. 07.89.89.69.74
o.hauquin@bordeaux-metropole.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250711-lmc1109296-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025
Publié le : 17/07/2025

Procès-verbal de remise au gestionnaire d'un ouvrage d'art et de son dossier

1°- Identification de l'ouvrage

- Désignation de l'opération :	Travaux de reprofilage du pont Saint-Jean et du pont Deschamps
- Désignation de l'ouvrage :	Pont Saint-Jean et pont Deschamps
- Commune :	Bordeaux
- N° AREO :	063 001 A et 063 001 B
- Voie franchie :	Qual Deschamps Boulevard des Frères Moga
- Voie portée :	Sans objet

Préambule

Les travaux de reprofilage du pont Saint-Jean ont été réalisés par l'EPA Bordeaux Euratlantique dans le cadre d'une Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage signée le 8 décembre 2020.

Lors de la remise provisoire des ouvrages, il a été convenu ce qui suit :

- Le SOA assurera la gestion courante et le suivi des signalements d'anomalies.
- Les remises provisoires doivent être systématiquement être limitées dans le temps.

2°- Remise provisoire de l'ouvrage

Nota : travaux sur ouvrage d'art circonscrits à la reprise des joints et de l'étanchéité

2.1 Eléments préalables

2.1.1 Epreuves réglementaires

- Non concerné

2.1.2 Réception

- Date d'effet de la réception provisoire : **30 août 2024**
- L'ouvrage a-t-il fait l'objet de réserves lors des opérations préalables à la réception ? **Oui**
Si oui, se référer au procès-verbal.
- Date de mise en service de l'ouvrage si elle a eu lieu : **30 août 2024** (date de mise en service des voies bus)

2.1.3 Visite contradictoire

- Date de la visite : **8 octobre 2024**
- L'ouvrage a-t-il fait l'objet de réserves lors de la visite ? **Oui**
(cf. décision de réception et son annexe figurant en annexe 1)

2.2 Date de la remise provisoire

8 octobre 2024

2.3 Délai de remise définitive de l'ouvrage

Le maître d'ouvrage ou son représentant s'engage à faire reprendre les anomalies mentionnées dans en annexe de la décision de réception du 22 octobre 2024 (cf. annexe 1) pour procéder à la remise définitive de l'ouvrage dans un délai de 4 mois maximum.

2.4 Représentants

noms - date - signature

Maître d'Ouvrage ou son représentant

EPA Bordeaux Euratlantique

13.11.2024
EPA Bordeaux Euratlantique
Etablissement Public d'Aménagement
Métropole
Direction Générale

Gestionnaire(s) de l'ouvrage

Chef de Service Ouvrages d'Art

HAUQUIN Olivier le 26/11/2024
Adjt Chef de Service Ouvrages d'Art Bordeaux Métropole

Gestionnaire du dossier d'ouvrage

Aurélien CANDAU
Responsable du Centre maintenance
Direction de la voirie et des ouvrages d'art
Service des Ouvrages d'Art
16/01/25

3°- Remise définitive de l'ouvrage

3.1 Eléments préalables

3.1.1 Inspection détaillée initiale

- Non concerné

3.1.2 Dossier d'ouvrage

- Date de remise de l'ouvrage et de son dossier :

29 novembre 2024

Nota : dossier d'ouvrage diffusé par mail le 29 novembre 2024

Rappel de la liste des pièces du dossier d'ouvrage à fournir :

1 Sous dossier n°1 :

1.1 Etudes préalables à la consultation des entreprises :

- 1.1.1 Programme de l'ouvrage
- ~~1.1.2 Dossier des études géologiques~~
- ~~1.1.3 Etudes d'impact~~
- 1.1.4 Autres études spécifiques
- ~~1.1.5 Dossier de demande d'autorisation de programme~~
- 1.1.6 Avant projet sommaire et décision d'approbation

1.2 Consultation des entreprises et marchés :

- 1.2.1 Dossier de consultation des entreprises
- 1.2.2 Rapport proposant la dévolution des travaux et la signature des marchés
- 1.2.3 Marché initial complet
- 1.2.4 Avenants

1.3 Etudes postérieures à la dévolution des travaux :

- 1.3.1 Résultats des sondages et des reconnaissances complémentaires
- 1.3.2 Notes de calculs d'exécution
- 1.3.3 Plans et dessins d'exécution
- 1.3.4 Notes de calculs et plans relatifs aux ouvrages provisoires et aux procédés d'exécution
- 1.3.5 Etudes relatives aux matériaux employés
- 1.3.6 Correspondances avec l'entrepreneur

1.4 Déroulement des travaux :

- 1.4.1 Recueil des ordres de service
- 1.4.2 Dossier topographique
- ~~1.4.3 Dossier bathymétrique~~
- 1.4.4 Procès verbaux de réception des matériaux
- 1.4.5 Procès verbaux de tous les essais, mesures et constatations effectués pendant les travaux (avis des contrôleurs techniques)
- 1.4.6 Correspondance diverses et autres documents relatifs à l'exécution des travaux (journal de chantier, constats de travaux...)
- 1.4.7 Calendrier réel d'exécution des travaux
- 1.4.8 Copie de tous les rapports signalant les incidents
- 1.4.9 Procès verbal de réception pour chaque marché
- 1.4.10 Décompte général et définitif de chaque marché
- 1.4.11 Compte rendus de chantier et rapport de fin de chantier
- 1.4.12 PAQ

2 Sous dossier n°2 :

2.1 Dossier des plans et dessins :

- 2.1.1 Dossier des plans et dessins conformes à l'exécution
- 2.1.2 Plans de recollement des réseaux
- 2.1.3 Photographies

2.2 Etat de l'ouvrage :

- 2.2.1 Procès verbal des constatations (constat d'huissier initial)
- ~~2.2.2 Procès verbal des épreuves réglementaires, niveau de service et charges acceptables~~
- ~~2.2.3 Procès verbal de la 1ère inspection détaillée~~
- ~~2.2.4 Levé topographique de référence~~
- ~~2.2.5 Autres résultats de mesures~~

2.3 Document de synthèse

- ~~2.3.1 Points faibles éventuels~~
- ~~2.3.2 Prévisions d'évolution de l'ouvrage~~
- ~~2.3.3 Particularités de l'ouvrage~~
- ~~2.3.4 Conditions de visite (cf DIUO)~~
- 2.3.5 Conditions d'entretien spécialisé (cf DIUO)
- ~~2.3.6 Dispositions prévues pour permettre le renforcement~~
- ~~2.3.7 Indications concernant le classement ou la protection du site~~

2.4 Domaines concernés

- ~~2.4.1 Procès verbal de remise au maître d'ouvrage actuel~~

~~2.4.2 Concessions~~

~~3 Sous-dossier n°3 :~~

~~3.1 Surveillance~~

~~3.1.1 Rappel des dates d'expiration des diverses garanties~~

~~3.1.2 Définition du régime de surveillance auquel est soumis l'ouvrage~~

~~3.1.3 Calendrier des visites et des inspections~~

~~3.1.4 Recueil des procès verbaux des visites et inspections~~

~~3.1.5 Dossier d'intervention ultérieur sur l'ouvrage (DIUO)~~

~~3.2 Entretien, réparations, modifications~~

~~3.2.1 Programme d'entretien~~

~~3.2.2 Opérations d'entretien spécialisé~~

~~3.3 Actions subies par l'ouvrage~~

3.1.3 Reprise des anomalies mentionnées

- Au P.V. des opérations préalables à la réception : Oui

- Au P.V. de la visite contradictoire : Oui

Si non, lister les anomalies à reprendre.



3.2 Date de la remise définitive

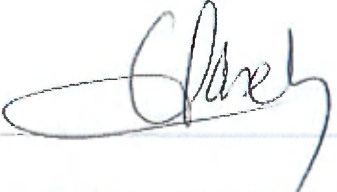
12 décembre 2024

3.3 Représentants

noms - date - signature

Maître d'Ouvrage ou son représentant

EPA Bordeaux Euratlantique

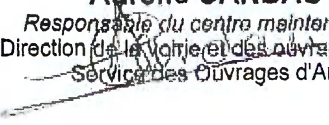


Gestionnaire(s) de l'ouvrage

Chef de Service Ouvrages d'Art



Gestionnaire du dossier d'ouvrage

Aurélien CANDAU
Responsable du centre maintenance
Direction de la Voirie et des ouvrages d'art
Service des Ouvrages d'Art

le 16/01/25